



Formation Habilitation Electrique

Travaux d'ordre non électrique Indices H0B0 Exécutant Recyclage

OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.
Repérer les environnements ou locaux présentant un risque électrique.
Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.
Rendre compte de son activité.

MODALITE D'ENCADREMENT

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

PARTICIPANTS

Personnels non électriciens intervenant dans des locaux où il existe un risque électrique : plombiers, serruriers, agents d'entretien, agents de surveillance...
Un groupe de 12 personnes maximum.

DUREE et HORAIRES DE LA FORMATION

La durée pour une formation est de 7H00.
La formation débute à 9H00 et se termine à 17H30 avec une pause déjeuner de 1H30.

LIEU

La formation s'effectue dans les locaux de l'entreprise, dans une salle adaptée à cet effet.

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans un Etablissement Recevant du Public ou travaillant dans une entreprise ayant suivi une formation initiale.

MÉTHODES

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, poste HTA selon les sites et moyens de balisage.

TARIFS

Sur devis.

EQUIVALENCE

Pas d'équivalence sur cette formation.

ÉVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

PLAN DE FORMATION

THEORIE

- Retours d'expériences
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident.

PRATIQUE

➤ Exercices sur :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- Le déplacement et l'évolution dans cet environnement
- Le comportement adapté en fonction des risques
- La manipulation du matériel et outillage et le compte rendu de son activité.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510. Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

► Conclusion :

Synthèse et bilan de la formation.

Nota :

Les durées sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier en fonction des interventions des stagiaires.